

Résumé français*

***Enseignement et/ou recherche comme finalités de
l'université dans la Belgique du XIXe siècle***

Traduction : E. BOUSMAR

La transition d'une université axée sur la formation morale et professionnelle vers une université où la recherche scientifique tient une place essentielle s'est déroulée dans le cas belge en trois phases qui se recourent. Dans le courant des années 1840 et 1850 les professeurs d'université eux-mêmes ont été, de façon croissante, convaincus de la nécessité de compléter leurs activités d'enseignement par de la recherche. Il n'était pourtant pas encore question d'une articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans une seconde phase, les meilleurs étudiants et les futurs professeurs ont été de plus en plus impliqués dans des activités de recherche, mais ce n'est que tardivement, tout à la fin du XIXe siècle, que les autres étudiants virent leur tour venir.

Dans cette contribution, nous nous concentrerons sur la deuxième phase : de quelle manière a-t-on tenté d'assurer dans le courant du XIXe siècle un passage adéquat des (meilleurs) étudiants vers le corps professoral ?

Le contexte

A partir de 1816, les docteurs sortis de l'université avaient la possibilité d'enseigner des cours libres, de leur propre initiative. Cela se pratiquait durant la période hollandaise sous le titre de lecteur ; à partir de 1835 sous celui d'agrégé. Ces agrégés « peuvent [...] donner soit des répétitions, soit des cours nouveaux, soit des leçons sur des matières déjà enseignées », dispose la nouvelle loi organique sur l'enseignement supérieur. Certains d'entre eux pouvaient être nommés comme agrégé suppléant et en cette qualité faire fonction lors de remplacements. De cette manière, ils avaient une opportunité d'exercer leurs aptitudes pédagogiques et se trouvaient garants de la continuité en cas de décès soudain d'un professeur. Dès ses premiers statuts, l'Université libre de Belgique suivit l'exemple du

* Il s'agit du résumé de la communication présentée à la journée d'études *De Bologne à Bologne...*

gouvernement et mit d'emblée les agrégés sur le même pied que les Privat-Dozenten allemands.

La pratique se révéla très différente et ces agrégés n'eurent au bout du compte presque rien en commun avec les Privat-Dozenten. Tout d'abord, ils devaient obtenir l'accord de l'autorité administrative pour chaque cours qu'ils se proposaient de dispenser. De plus, la concurrence entre agrégés et professeurs ordinaires ou extraordinaires sous la forme de cours portant sur des matières déjà inscrites au programme officiel était refusée par principe. Il n'y aurait pas eu de public suffisant dans les universités belges pour permettre un double curriculum et les étudiants belges n'avaient pas une disposition scientifique suffisante que pour tirer un parti optimal de cette liberté. Enfin, ces cours à option n'apportaient aucun avantage aux étudiants lors de l'examen et ceux-ci n'étaient donc guère enclins à les suivre. Il n'y eut guère qu'à l'université de Bruxelles que le système des agrégés connut un certain succès.

En 1853, l'autorité rencontra une partie des doléances en instaurant le doctorat spécial. Les doctorats spéciaux étaient octroyés à des docteurs qui s'étaient spécialisés dans une sous-discipline particulière par une à deux années supplémentaires d'études comportant des examens et une dissertation. Les attentes furent placées trop haut quand à partir de 1864 ces docteurs spéciaux, après une solide formation scientifique, obtinrent le droit de dispenser des cours libres. Ils se retrouvèrent en réalité confrontés aux mêmes obstacles que les agrégés : leurs propositions devaient être approuvées par l'autorité administrative, ils ne pouvaient donner de leçons faisant double emploi et la liberté des étudiants était limitée par un programme d'étude étendu et rigide.

Former les professeurs à l'université ou en dehors d'elle ?

Le débat sur la formation des professeurs d'université s'accéléra fortement en 1876. La nomination du médecin autrichien Charles Gussenbauer à l'université de Liège suscita une vague de protestation. Les universités d'Etat devaient faire appel à une main-d'œuvre enseignante étrangère et démontrait par là, disait-on, leur incapacité à faire de leurs propres élèves des professeurs capables. Certains allèrent même jusqu'à exiger la fermeture des universités d'Etat. Elles absorbaient beaucoup d'argent et ne pouvaient même pas assurer la formation des élites nationales. A l'Académie royale de médecine prit naissance un débat qui allait s'éterniser durant plusieurs années sur les mesures nécessaires pour assurer une bonne formation des professeurs d'université. On fit à nouveau appel au modèle allemand des Privat-Dozenten.

Guillaume Rommelaere et quelques autres professeurs bruxellois lancèrent un plaidoyer retentissant pour la formation des professeurs d'universités au sein d'un *Institut central des hautes études* à Bruxelles. Le

plan consistait à découpler la recherche scientifique fondamentale des universités et à la regrouper en une institution centrale, unique pour l'ensemble du pays. Ce dédoublement de l'enseignement supérieur aurait permis, selon Rommelaere, aux universités de se concentrer sur ce qui était d'après lui leur rôle propre, à savoir la formation de praticiens. L'institut servirait quant à lui à la formation des savants. Cela ne signifiait pas en réalité qu'il n'y aurait plus de recherche scientifique dans les laboratoires universitaires. La formation des futurs médecins exigeait en effet également d'apprendre à utiliser microscopes et autres instruments scientifiques, mais la recherche y serait plus limitée et, qui plus est, constamment appliquée au traitement concret des maladies. Le nouvel institut ne se trouverait dès lors pas en concurrence avec les universités, puisque chaque type d'institution aurait des fonctions totalement différentes mais complémentaires, la recherche et l'enseignement.

Le recteur gantois Gustave Boddaert, notamment, s'insurgea de toutes ses forces contre cette initiative. Il accusa même les professeurs bruxellois de n'avoir pour but que l'amélioration de leur propre université, puisqu'aussi bien l'institut devait être installé à Bruxelles. La tâche de l'université ne peut en aucun cas être limitée à la transmission de connaissances et à la formation de praticiens. Les professeurs d'université doivent tout autant transmettre à leurs étudiants l'amour de la science. Nulle part au monde, prétendait Boddaert, n'aurait existé une séparation si stricte entre enseignement et recherche. En Allemagne, le lien entre l'institut et l'université était notoire tandis qu'en France existaient pour le moins de solides connexions personnelles entre le Collège de France, l'École pratique des hautes études et les facultés.

Assistants et agrégés spéciaux comme futurs professeurs d'université

Le projet d'Institut central des hautes études n'eut finalement aucune suite, mais la discussion avait bien montré la nécessité d'une amélioration de la formation des futurs professeurs d'université. Il fallut néanmoins attendre encore jusqu'en 1882 avant que les autorités ne créent la fonction d'assistant. Les docteurs spéciaux purent, pour un terme de deux ans (éventuellement renouvelable), être nommés assistants « *dont la fonction est d'aider le professeur dans l'enseignement expérimental et pratique, ainsi que les travaux des laboratoires. [...] L'assistant ayant publié des travaux scientifiques et ayant fait preuve d'aptitudes, pourra être nommé agrégé spécial* ». Ces assistants constituèrent une aide bienvenue pour les professeurs d'université dans l'organisation des travaux pratiques et séminaires, de sorte qu'une troisième phase de l'introduction de la recherche à l'université vit progressivement le jour, à savoir au niveau des étudiants.

Bien que nombre de professeurs d'université se soient inspirés, dans leur argumentation en faveur de la création du mandat d'assistant, du modèle

allemand des Privat-Dozenten et firent d'ailleurs de celui-ci un argument décisif, les assistants belges et les Privat-Dozenten allemands n'eurent guère de points communs dans la pratique. Les assistants pouvaient certes, comme leur prédécesseurs (lecteurs, agrégés et docteurs spéciaux), assurer des cours libres mais se heurtaient exactement aux mêmes limitations. Beaucoup d'intéressés déploraient surtout l'interdiction de la concurrence entre assistants / Privat-Dozenten et professeurs ordinaires et extraordinaires, dans la mesure où c'est précisément cette concurrence qui allait élever le niveau de l'enseignement allemand vers des sommets inégalés.